



Profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle - Niger



Novembre 2022

REMERCIEMENTS

L'objectif principal de l'élaboration du profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle est d'identifier l'état actuel du paysage de la gouvernance pour le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle au Niger.

Le programme SLGA soutient la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union Africaine (UA) sur la gouvernance foncière. Il fait partie de l'initiative unique du BMZ (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) intitulé **"Un monde - Pas de faim"**. Ce programme aura une immense contribution à l'initiative dans le cadre du domaine d'action "promouvoir une utilisation responsable des terres et améliorer l'accès à la terre". Le SLGA vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles requises pour réaliser des politiques foncières durables qui reconnaissent les droits des groupes marginalisés tels que les petits agriculteurs, les pasteurs, les jeunes et les femmes à travers l'Afrique. L'un des principaux domaines d'action de la SLGA est la création et la coordination du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) sous la direction de l'ALPC (African Land Policy Centre).

Cette étude a généré des preuves pour informer la capacité de la SLGA à fournir un soutien consultatif sur ces questions aux décideurs et autres parties prenantes. Ces informations contribueront à l'ensemble de la littérature disponible sur le programme de gouvernance foncière de l'UA visant à améliorer la gouvernance foncière en Afrique.

Éditeurs

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social

Bureau GIZ

B.P. 2406

1 Orange Groove

Highlands

Harare, Zimbabwe

Programme : SLGA

Auteurs

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare

Zimbabwe

Auteur principal : Dr Isfou Haladou

Personnel de soutien à la recherche : Deveria Banda et Tichaona Chivero

Équipe de rédaction

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare, Zimbabwe

Conception et mise en page

Christel Kenou/ Jimat Development Consultants

Crédits photos /sources

Page de couverture : GIZ / Thomas Imo,

p1 : Geology. com,

Responsable

La GIZ est responsable de cette publication

Harare, 30 novembre 2022.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
1. PAYS ET MACROÉCONOMIE.....	1
Données générales	1
Indicateurs socio-économiques	1
Agriculture et élevage	1
2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE.....	2
Caractéristiques générales	2
Rôle et place des femmes et des jeunes.....	2
Évaluation de la littérature disponible sur l'agriculture à petite échelle	2
Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle	3
Accès à la terre et gouvernance foncière.....	4
Changement climatique et agriculture à petite échelle.....	4
Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle.....	5
3. PASTORALISME	5
Caractéristiques générales	5
Rôle et place des femmes et des jeunes.....	6
Évaluation de la littérature disponible sur le pastoralisme	6
Politiques publiques en faveur du pastoralisme	6
Pastoralisme et gestion des parcours	7
Changement climatique et pastoralisme.....	7
Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme	8
4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	8
RÉFÉRENCES.....	10

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
BM	: Banque Mondiale
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNEDD	: Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FISAN	: Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
I3N	: Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
INS	: Institut National de la Statistique
MA	: Ministère de l'Agriculture
MCC	: Millennium Challenge Corporation
MPATDC	: Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PASEC	: Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNCC	: Politique Nationale en matière de Changements Climatiques
PNG	: Politique Nationale Genre
PRAPS	: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProDAF	: Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
RECA	: Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
SDDEL	: Stratégie de Développement Durable de l'Elevage
SDDCI	: Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international est l'agence du gouvernement des États-Unis

1. PAYS ET MACROÉCONOMIE

Données générales

Avec une superficie de 1267000 km², le Niger est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest. Le pays s'étend entre le 11°37 et 23°33 latitude Nord, et en longitude entre 0°06 et 16° Est du méridien d'origine. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigeria et le Bénin et à l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali.



Le climat du Niger est de type continental sahélien. Le pays est subdivisé en quatre zones climatiques : (i) la zone soudanaise qui reçoit plus de 600 mm de pluies, (ii) la zone sahélo-soudanaise et sahélienne avec des précipitations variant de 300 à 600 mm, (iii) la zone sahélo-saharienne avec des précipitations comprises entre 100 et 300 mm, (iv) la zone saharienne désertique avec moins de 100 mm de pluies, représentant respectivement environ 1%, 10%, 12% et 77% de la superficie totale du territoire (CNEDD, 2020).

Avec un taux d'accroissement annuel de 3,9%, la population du Niger est d'environ 22 millions d'habitants (Institut National de la Statistique, 2020). Cette population à majorité rurale (84% de la population) est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans) et la légère prédominance des personnes de sexe féminin (52% de femmes).

Indicateurs socio-économiques

L'économie nigérienne est caractérisée par la prédominance des secteurs primaire et tertiaire. Avec 42,9% du PIB, le secteur primaire est le moteur de l'économie (INS, 2016). Le secteur secondaire représente 15% du PIB. Le secteur tertiaire contribue pour 36,1% au PIB. En 2021, le PIB est de 14,95 milliards (US\$ courants) et de 594,9 (US\$ courants) par habitant (Banque Mondiale, 2021). Toutefois, le Niger fait partie des pays les moins avancés avec un indice de développement humain très faible. Les personnes qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté représentent 59% de la population (MPATDC, 2012). Le taux de chômage global était de 17% avec une incidence plus forte chez les femmes et les jeunes avec 23,7% (INS, 2016). Environ 20 pour cent de la population est en insécurité alimentaire. Chaque année, plus de 40 pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique (HC I3N, 2021). Dans ce contexte, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement agricole durable constituent des priorités majeures du Niger. Le Niger a situation sécuritaire préoccupante.

Agriculture et élevage

Le secteur agricole emploie plus de 80% de la population active et contribue à environ 37,7% du Produit Intérieur Brut. Entre 2017 et 2019, le secteur Agricole a ajouté environ 46 milliards de dollars US par an à l'économie nationale (valeur ajoutée du PIB) représentant 36% du PIB (INS, 2020). Dans ce secteur, le Niger dispose d'importants potentiels notamment des terres agricoles représentant 19 millions d'hectares et propices à l'agriculture pluviale (céréales et cultures de rente) et irriguée (cultures essentiellement de rente). Le potentiel des terres irrigables est estimé à 10 942 560 ha (MA, 2021). Les terres pâturables avoisinent les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire, avec un cheptel diversifié estimé à 52 693 034 têtes toutes espèces confondues soit 20 876 240 d'UBT (MA, 2021) réparti auprès de 87% des ménages. Les espèces

dominantes sont constituées des bovins, des ovins et des caprins. En pluviale, les cultures vivrières (mil, sorgho) dominent largement et les principales cultures de rente sont le niébé et l'arachide. En irriguée, les principales cultures sont constituées du riz, l'oignon, le chou, la tomate et la pomme de terre. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux. L'agriculture et l'élevage demeurent extensifs avec des performances faibles dues à de nombreuses contraintes climatiques, biologiques, environnementales et socio-économiques.

2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE

Caractéristiques générales

L'agriculture à petite échelle contribue pour plus de 65 % au PIB agricole (INS, 2020). Le système de production est dominé par les céréales (mil, sorgho, riz) et les cultures de rente (niébé, arachide et cultures maraîchères). La superficie totale emblavée pour les céréales était de 10,64 millions d'hectares en 2019. Parmi les céréales, le mil et le sorgho représentent respectivement 61,07% et 35,43% de la production en 2019. Le rendement moyen est de 548 kg/ha pour le mil et 416 kg/ha pour le Niébé (INS, 2020). En agriculture pluviale, les cultures sont généralement produites en association (mil+niébé ; mil+sorgho).

Par contre, en irrigué, les cultures se font typiquement en pure. (INS, 2020). Les superficies exploitées par les ménages sont de petite taille, généralement moins de 2 ha.

Rôle et place des femmes et des jeunes

Au Niger, les femmes jouent traditionnellement un rôle central dans les activités agricoles et la production alimentaire à l'échelle locale. Elles représentent 70 pour cent de la main-d'œuvre agricole du pays (MA, 2015). En agriculture pluviale tout comme en irriguée, 2 situations peuvent être distinguées : i) les femmes interviennent activement dans les travaux agricoles (du semis à la récolte) sur les champs des

hommes malgré leurs occupations domestiques et familiales (préparation de la nourriture, recherche d'eau, prise en charge des enfants) ; ii) En cas d'accès, certaines femmes exploitent et gèrent leurs propres champs. Dans le premier cas, la femme ne jouisse pas d'un grand pouvoir dans la décision et la gestion de la production alors qu'elle est pleinement responsable dans le second cas. Par exemple, dans les aménagements hydro-agricoles à maîtrise totale d'eau encadrés par l'ONAHA, 19% des exploitations en petite irrigation sont dirigées par des femmes (MA, 2021).

Les femmes et les jeunes constituent la frange la plus pauvre. Pourtant, ils constituent la majorité de la force du travail dans les exploitations agricoles et participent grandement à l'économie familiale par leurs revenus monétaires tirés des activités agricole ou agro-commerciales et ceux générés par les migrations locales ou transfrontalières (MA, 2015). Bien que participants aux travaux agricoles et actifs dans un certain nombre de filières (légumes, légumineuses, élevage de cycle court, mareyage, transformation primaire ...), ils bénéficient peu de conseil-agricole. Les femmes, notamment n'ont pas les mêmes chances d'avoir accès aux services techniques (MA, 2015).

Au Niger, 83% des jeunes évoluent dans le secteur primaire notamment l'agriculture. Toutefois, les jeunes sont soumis à divers facteurs de vulnérabilité : la pauvreté ambiante, l'insécurité alimentaire, le sous-emploi, de formation (49% sont sans instruction) et d'accès à l'eau. Le constat est que les activités agricoles ne peuvent les occuper plus de la moitié de l'année, ce qui les incite à l'exode rural et à la migration internationale (INS, 2016 et FAO, 2015).

Évaluation de la littérature disponible sur l'agriculture à petite échelle

Du fait de son importance socioéconomique, l'agriculture à petite échelle fait l'objet des études et recherche qui apportent des connaissances dans le domaine. Les travaux portent sur la compréhension de facteurs de vulnérabilité des producteurs, la place des politiques publiques

pour développer le secteur (3N) et les apports des actions de l'Etat et des partenaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, les actions des projets de développement renforcent la performance de l'agriculture à travers une meilleure gestion durable des ressources, l'accroissement de la production et du revenu des producteurs pour leur sécurité alimentaire, nutrition et la réduction de la pauvreté (FIDA, 2018 ; RECA, 2020 ; MMC, 2018). Au Niger, les enjeux du genre sont importants dans l'agriculture. En effet, le Niger est confronté à une forte déféminisation de l'agriculture, la proportion des femmes dans le secteur agricole étant passée de 40% en 2006 à 11% en 2011 (FAO, 2022). La femme reste cependant un acteur clé pour améliorer la sécurité alimentaire au sein des exploitations familiales. Des inégalités fortes empêchent les femmes de réaliser leur potentiel, notamment en termes d'accès aux ressources, à la terre, aux intrants, aux connaissances, aux opportunités et aux marchés (FAO, 2022). Il existe des bonnes pratiques en matière de genre. Par exemple, la mise en œuvre d'une discrimination positive des femmes au sein du Programme régional d'Amélioration de la Productivité de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a permis de toucher 43% femmes, améliorant leurs productivités et revenus.

Les sols sont surexploités et les apports en fertilisants sont trop limités. Les outils et matériels agricoles sont rudimentaires. Les contraintes de l'agriculture sont énormes notamment l'insécurité, l'accès difficile aux techniques et technologies améliorées comme les semences, la pauvreté des sols, le retard et l'arrêt précoce de pluies, les sécheresses, les inondations, les ravageurs/parasites, l'insuffisance des terres, la pauvreté des populations, la faible organisation des producteurs, le niveau bas de prix en période de récolte et la mévente pour les cultures de rentes, le faible encadrement des producteurs, le manque de financement et l'insuffisance de nourriture (MA, 2021 ; HC I3N, 2021 ; CNEDD, 2020 ; Zakari et al., 2016 ; AGRHYMET, 2012 ; Amoukou, 2011)

Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle

Pour assurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la malnutrition, l'Etat du Niger et ses partenaires mettent en œuvre des politiques de développement durable. Ainsi, le Niger dispose de plusieurs stratégies dont i) la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI) Vision 2035 ; ii) le Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021, et iii) l'Initiative 3N. Toutes ces politiques visent à développer l'agriculture à petite échelle à travers la mise en œuvre des projets et programmes de développement agricoles par l'Etat et ses partenaires. Par exemple, l'objectif poursuivi de l'initiative 3N est de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles. L'Initiative 3N » constitue un volet important de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (HC I3N, 2021).

La Politique Nationale de Genre (PNG) se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équilibré. Elle s'articule autour des axes stratégiques notamment : (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ; (iii) la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir (prise de décision) (MA, 2015).

Le cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger vise à favoriser l'accès des jeunes des deux sexes à des opportunités de création d'entreprises et d'emplois indépendants décents, durables et de qualité afin de réduire la pauvreté.

Accès à la terre et gouvernance foncière

Dans le système de production de l'agriculture à petite échelle, l'héritage représente le mode dominant de l'accès à la terre des producteurs. En plus, les agriculteurs ayant des bonnes capacités financières achètent auprès des producteurs vulnérables. Cependant, l'accès à la terre reste marginal pour les petits exploitants pauvres notamment les femmes en raison de la pauvreté, de l'insécurité et des contraintes culturelles.

L'importance des activités agricoles font des réformes foncières un enjeu de taille qui a amené l'Etat à adopté une politique foncière en 2021. La vision de cette politique foncière à l'horizon 2035 est « un Niger où les acteurs ruraux bénéficient d'un accès équitable et sécurisé au foncier, qui contribue à créer les conditions favorables au développement d'investissements responsables permettant l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, le renforcement de la résilience des populations et plus largement le développement socio-économique durable et harmonieux, garant du maintien de la paix sociale ». L'objectif de la politique est faire du foncier rural un puissant levier de développement économique et social du pays grâce à une gouvernance foncière modernisée et intégrée, responsable et efficace, qui assure la gestion durable du foncier, l'accès équitable et non conflictuel aux terres et aux ressources naturelles rurales renouvelables ainsi que la sécurisation des droits fonciers légitimes dans leur diversité et en particulier ceux des opérateurs ruraux vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap) (Code Rural, 2021). La politique foncière est mise en œuvre par le Code Rural à travers ses Commissions Foncières à tous les niveaux. Cependant, le Code rural n'a pas pu s'imposer comme l'institution de référence pour la gestion foncière face aux autorités traditionnelles, administratives et décentralisées, qui jouissaient et jouissent toujours d'une grande légitimité. Cela explique en grande partie les difficultés que rencontrent les institutions du Code rural à rassembler l'ensemble des acteurs dans une démarche réellement cohérente et appropriée, à tous les niveaux administratifs (MA, 2015). Cependant, le Code Rural doit être

actualisé pour tenir compte de la dynamique actuelle des défis fonciers et de rassembler tous les acteurs pour assurer la gouvernance foncière au Niger. Pour l'instant, la politique foncière du Niger n'a pas fait l'objet d'une évaluation formelle mais des actions importantes sont mise en œuvre par l'Etat et ses partenaires. Sur le terrain, les interventions des projets ont contribué à l'accès et la gestion des terres agricoles surtout pour les groupes vulnérables comme les femmes et les agriculteurs pauvres.

Changement climatique et agriculture à petite échelle

Au Niger, le changement climatique représente un risque majeur pour les producteurs. Les principaux risques liés au changement des facteurs climatique sont assimilables à un dérèglement de la saison de pluie, la sécheresse, les inondations, la diminution de pluies, une augmentation de température, des vents chauds et secs. Les adaptations développées par les producteurs incluent la diversification des cultures, l'ajustement du calendrier agricole, des pratiques culturales, les stratégies de gestion du sol, l'ajustement de système de stockage, l'abandon des certaines activités et la pratique de nouvelles activités (Issoufou et al, 2017). Les effets du changement climatique sur l'agriculture sont relatifs aux dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions et rendements des cultures (Issoufou et al, 2017 ; AMOUKOU, 2011 et AGRHYMET, 2012).

La Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC) a pour but de contribuer au développement durable du Niger par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. La stratégie est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente. Par exemple, le Niger s'est doté d'un Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) qui a piloté un Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques. Ce programme a mis l'accent sur la promotion des stratégies de la prévention, de l'atténuation ou de gestion des effets des perturbations climatiques

dans le secteur de l'agriculture à petite échelle. Les actions qu'a bénéficié l'agriculture à petite échelle concernent l'utilisation des variétés précoces, l'intensification des intrants par les changements des doses d'engrais (minéraux et organiques), la régénération naturelle assistée (RNA), le changement des dates de semis. Les techniques de CES/DRS (fumure organique et minérale, Zaïs, les demi-lunes et les banquettes).

Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle

Pour mettre en œuvre des politiques agricoles et des engagements internationaux en matière d'agriculture, l'Etat du Niger bénéficie de nombreuses coopérations internationales et régionales. Il s'agit principalement de financement des activités à travers des projets de développement agricole. De nombreux projets sont mis en œuvre en faveur des petits producteurs. On peut citer par exemple les projets financés par la FAO, l'USAID, la banque Mondiale, l'Union Européenne, les ONG internationales, les coopérations techniques (Belge, GIZ, Espagne, etc.) et les coopérations régionales (CEDEAO, UEMOA). Les meilleures pratiques pluviales et irriguées promues par ces différents partenaires concernent les renforcements de capacités techniques, les bonnes pratiques agricoles (de la préparation de sol à la récolte y compris la protection des cultures), les intrants de qualité et adaptés au changement climatique, les techniques de restauration des sols dégradés, l'accès à l'eau, la structuration et l'accès aux marchés. Un accent est mis sur l'agroécologie. Les actions permettent le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des agents de l'Etat, du Code Rural, des autorités administratives et coutumières et des communautés rurales et la résilience des systèmes de production agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés.

3. PASTORALISME

Caractéristiques générales

L'élevage est la seconde activité principale et occupe 87% de populations rurales. Il apporte 15% du revenu des ménages, contribue à hauteur de 25% à la sécurité alimentaire et près de 25% au budget des collectivités locales. Les productions animales contribuent pour près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 24% au PIB agricole, et se plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo- pastoraux avec 22% (INS, 2020).

Les terres pâturables représentent 62 millions d'hectares (soit 45% du territoire) et elles sont réparties entre la zone pastorale et la zone agricole (MA, 2015). L'eau constitue le facteur clé de survie et de développement. Les ressources hydriques sont majoritairement constituées par des mares superficielles naturelles. Le cheptel est estimé à 35 millions de têtes réparties auprès de 87% des ménages. Le nombre de têtes est de 18,10 millions pour les caprins ; 13,19 millions pour les ovins et 15,22 millions pour les bovins (INS, 2020).

Les activités d'élevage sont concentrées dans 6 régions : Agadez, Zinder, Tahoua, Maradi, Tillabéry et Diffa. Le Niger exporte une partie de son cheptel dans la sous-région. En 2019, les exportations de bovins sont 467 859 têtes, celles des ovins ont atteint 1 047 648 têtes et celles des caprins 968 351 têtes (INS, 2020). Selon les zones agroécologiques, l'on distingue trois grands systèmes d'élevage : les deux tiers (66%) du cheptel sont dans la zone agricole (élevage dit sédentaire), 18% dans la zone subdésertique à désertique (élevage nomade : le troupeau ne quitte pas la zone) et 16% sont dans un système de transhumance Nord-Sud (élevage transhumant) (FAO, 2015). Ainsi, les types d'élevage l'élevage sédentaire au pastoralisme transhumant. La mobilité des troupeaux et la pâture extensive constituent dans la majorité des cas les meilleurs moyens de mettre en valeur le territoire pastoral et de préserver le cheptel.

Au total, environ 75% du bétail est élevé selon un mode nomade et transhumant, national ou transfrontalier (MA, 2015). Toutefois, de nombreuses contraintes affectent la productivité et le revenu des activités pastorales. Les plus importantes sont : l'insécurité, les sécheresses, les maladies, l'insuffisance des aliments bétail, les feux de brousse, l'insuffisance des points d'eau, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'insuffisance de la structuration des éleveurs, le caractère extensif de l'élevage, le faible pouvoir d'achat et encadrement technique des éleveurs, la faible utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une insuffisance dans la gouvernance pastorale et l'accapement des terres pastorales, l'augmentation de la population et des superficies cultivées qui réduit les espaces pastoraux (CNEED, 2020 ; FAO, 2015 ; Bernard, 2013 ; Bodé et al., 2010 ; FISAN, 2021).

Rôle et place des femmes et des jeunes

Tout comme pour l'agriculture, les femmes et les jeunes jouent un rôle prépondérant dans les activités d'élevage notamment dans la production (gardienage et alimentation des animaux). Dans les zones d'élevage, l'essentiel de la possession de bétail reste l'apanage des femmes surtout les petits et gros ruminants (caprins, ovins et bovins) et la volaille. Néanmoins, il existe encore des insuffisances dans les décisions de gestion de bétail. L'autonomisation des femmes et leur meilleure inclusion dans les processus de décision est une problématique importante de développement de l'élevage. En effet, l'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des Droits humains ; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision ; la non-discrimination, l'égalité et la justice ; la transparence et la responsabilité (MA, 2015). Cette approche est censée donner plus de pouvoir aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables comme les femmes et les jeunes. Les femmes souffrent des problèmes de faible capacité technique et financière pour réaliser à bien les différents rôles et tâches dans le secteur comme une représentation dans les structures de

gestion et l'accès aux opportunités de financement pour entreprendre pour les maintenir dans les systèmes pastoraux et agropastoraux.

Évaluation de la littérature disponible sur le pastoralisme

Du fait de son importance socioéconomique, le pastoralisme fait l'objet des études et recherche qui apportent des connaissances dans le domaine. Les travaux portent sur la compréhension de facteurs de vulnérabilité des pasteurs, la place des politiques publiques pour développer le secteur (Bernard, 2013 ; Habibou et al., 2018) et les apportent des actions de l'Etat et des partenaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, les actions des projets de développement renforcent la performance de l'élevage à travers une meilleure gestion durable des ressources, l'accroissement de la production et du revenu des éleveurs pour leur sécurité alimentaire, nutrition et la réduction de la pauvreté (PRAPS, 2016 et FIDA, 2018). Il n'existe pas d'étude sur le rôle des hommes et des femmes dans les différents maillons de la chaîne de valeur pastorale. Pourtant ces études sont nécessaires pour compréhension genrée des filières qui offrent plus d'opportunités pour l'augmentation de revenus et création d'emplois pour les femmes et les jeunes.

Politiques publiques en faveur du pastoralisme

Les défis majeurs du pastoralisme ont conduit l'Etat du Niger a élaboré et mettre en œuvre la politique nationale de développement de l'élevage avec comme objectifs : réhabiliter la zone pastorale, accroître sa productivité, assurer une complémentarité entre élevage et agriculture, préserver le pouvoir d'achat des éleveurs et le potentiel reproducteur du troupeau. Ainsi, les stratégies sectorielles de l'élevage et la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2012-2035 (SDDEL) visent principalement des axes stratégiques comme :1) améliorer la santé animale et garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage, 2) assurer une production animale conséquente et une valorisation correcte des produits, cet axe privilégiant une gestion

durable des espaces pastoraux ; 3) assurer le pilotage et la gestion du secteur par le Ministère (Code Rural, 2021).

Pastoralisme et gestion des parcours

Le Code Rural a été initié en 1993 pour la sécurisation foncière des acteurs ruraux, l'organisation du monde rural, la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et la prévention des conflits. Il fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective d'un aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. La délimitation et la protection des enclaves pastorales, des couloirs de passage ou des zones de pacage pour le bétail en zone agricole et l'accès à l'eau constituent des outils à la préservation du pastoralisme. Malgré ces outils juridiques et institutionnels, les éleveurs nigériens critiquent le Code Rural, et revendiquent la création d'un « Code Pastoral » qui défendrait leurs droits et leurs pratiques. Le Code Rural a été accusé de ne pas considérer explicitement l'élevage comme un mode de mise en valeur des terres, au même titre que l'agriculture et le statut des terres en zone pastorale n'était pas assez clairement défini (Habibou et al., 2018 ; Bernard, 2013 Bodé et al., 2010).

En 2010, une ordonnance complémentaire a été adoptée pour le pastoralisme. Elle a marqué un réel progrès par : i) la reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants ; ii) la consécration du statut domaniale des ressources pastorales ; iii) l'interdiction de toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales. Toutefois, ses décrets d'application tardent à être promulgués tout comme la vulgarisation et l'application des textes. Cette nouvelle loi sectorielle intégrée à l'ensemble des textes juridiques composant le Code Rural réaffirme un certain nombre de principes et impose de nouvelles normes. Parmi les difficultés liées à l'application du code rural, on note la méconnaissance des textes par les acteurs qui sont sensés les utiliser et les appliquer. Le défi

reste la vulgarisation des nouvelles normes instituées par cette loi, et d'en faire comprendre les enjeux à l'ensemble de la population rurale nigérienne. Il faudra également renforcer les structures existantes du Code Rural pour qu'elles soient en mesure de mettre en œuvre et de contrôler l'application de ces normes.

L'accès aux parcours est réglementé par les textes du Code Rural et l'ordonnance sur le pastoralisme. Par exemple les conventions locales autour des aires et couloir de passage dans les zones agropastorales. Ainsi, les parcours (aires de pâturages, couloirs de passage des animaux) font l'objet de délimitation (balisage) consensuelle et sécurisation à travers des arrêtés communaux pris par les collectivités locales pour régler l'utilisation de la ressource par les acteurs (agriculture et éleveurs) et prévenir les conflits. Les commissions foncières et les autorités administratives et coutumières et les producteurs (agriculteurs et éleveurs) sont les principaux acteurs de la gouvernance foncière.

L'insécurité constitue un autre facteur de vulnérabilité des pasteurs. Elle limite l'accès aux pâturages et l'eau et cause des pertes d'animaux et de revenu. Le manque d'investissement de l'Etat n'assure pas la viabilité des services publics (stations de pompage, système de soins et de vaccinations des troupeaux) destinés aux pasteurs. Les grandes sécheresses engendrent des pertes importantes de cheptel. Dans bien des cas, les pertes sont trop importantes pour permettre un retour au système pastoral, conduisant de nombreuses familles de pasteurs à développer un agro-pastoralisme à haut risque, peu adapté aux sols fragiles et peu arrosés et ne garantissant aucune sécurité foncière (Habibou et al., 2018 ; Bernard, 2013 Bodé et al., 2010).

Changement climatique et pastoralisme

Le Niger a un écosystème fragile et ses ressources en terres et végétation subissent une pression croissante par le changement climatique et la désertification. Les différentes périodes de sécheresse successives depuis les années 1970 ont profondément transformé le pastoralisme nigérien caractérisées par des pertes très

significatives. Les aléas météorologiques et climatiques avec des périodes de sécheresses et d'inondations extrêmes et rapprochées repoussent de plus en plus les limites des capacités d'adaptation des éleveurs (Bernard, 2013 ; Bodé et al., 2010).

Les principaux risques liés au changement des facteurs climatiques sont assimilables à un dérèglement de la saison de pluie, la sécheresse, les inondations, la diminution de pluies. Les effets du changement climatique sur l'élevage sont relatifs aux dysfonctionnements des fourrages, des perturbations des cycles biologiques des cultures fourragères et une baisse des productions animales (CNEDD, 2020). Les différents facteurs de vulnérabilité et d'adaptabilité de ces sociétés pastorales qui, de très longue date, ont intégré la mobilité dans leurs modes de vie comme stratégie d'adaptation aux aléas et à la variabilité des ressources naturelles. Cette mobilité s'appuie sur un réseau de relations et d'accords qui constituent un capital social propre aux communautés pastorales. Ce capital social de la mobilité, savamment construit et entretenu par les communautés contribue à s'adapter aux facteurs de vulnérabilité.

La Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC) a pour but de contribuer au développement durable du Niger par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. La stratégie est basée sur la vision d'un élevage climato-intelligente. Par exemple, le Niger s'est doté d'un Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) qui a piloté un Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques. Ce programme a mis l'accent sur la promotion des stratégies de prévention, d'atténuation ou de gestion des effets néfastes dans le secteur de l'élevage (CNEDD, 2020). Par exemple, les techniques de CES/DRS (bande pare-feu, banquettes, demi-lune, l'ensemencement, les sensibilisations sur les feux de brousse et paix, les banques d'aliments bétail, la réalisation ou réhabilitation des points d'eau, la vaccination des animaux, la lutte contre les plantes invasives). Ces actions renforcent la résilience des pasteurs.

Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme

La coopération internationale et régionale a permis au Niger de bénéficier d'importants financements dans le secteur de l'élevage à travers des projets (année). On peut citer par exemple les projets financés par la FAO, l'USAID, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, les ONG internationales, les coopérations techniques (Belge, GIZ, Espagne, etc.) et les coopérations régionales (CEDEAO, UEMOA). Les actions permettent le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des agents de l'Etat, du Code Rural, des autorités administratives et coutumières et des communautés rurales ; l'aménagement pastoral, la sécurisation, l'accès et la résilience des systèmes pastoraux et l'amélioration de la santé animale. Ces actions ont induit des impacts positifs des législations foncières et des dispositifs de sécurisation, de gestion concertée et équitable des ressources naturelles pastorales pour la résilience des sociétés pastorales. Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). Le PRAPS est un appui que la Banque Mondiale accorde à six pays sahélo-sahariens (Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, Sénégal et Tchad) en vue d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des pays sahéliens, et améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences » (RECA, 2015).

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'agriculture (pluviale et irriguée) et le pastoralisme sont les principales sources de nourriture et de revenu des populations. Cependant, la performance de ces principales activités est fortement affectée par de nombreuses contraintes techniques, physiques, environnementales et socioéconomiques. Il en résulte une faible productivité agricole et

d'élevage au Niger conduisant à des situations récurrentes d'insécurité alimentaire, de malnutrition des enfants, de pauvreté et de faible capacité de résilience des communautés y compris les femmes et les jeunes, et cela malgré les multiples efforts de l'Etat, des collectivités, des partenaires techniques et financiers et des populations rurales concernées. Pour améliorer la performance de l'agriculture et de l'élevage afin d'éteindre la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des populations et réduire considérablement la pauvreté, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Appuyer les producteurs sur la formation en gestion de la fertilité des sols et la protection des cultures et la dotation en intrants de production (semences améliorées)
2. Organiser les producteurs maraîchers pour faciliter l'accès aux intrants et aux marchés
3. Apporter un appui institutionnel aux services techniques de l'agriculture et de l'élevage pour les aider dans l'appui conseil aux producteurs et aux éleveurs
4. Faciliter l'accès des femmes à la terre, aux technologies agricoles, aux services financiers
5. Apporter une assistance alimentaire (transferts de fonds en période de soudure pour accompagner les agriculteurs dans l'exploitation de leur champs et les éleveurs à travers la récupération et la mise en valeur des aires de pâturage
6. Fournir un appui institutionnel aux services techniques et collectivités locales pour la vulgarisation des textes sur le foncier agricole
7. Soutenir l'Etat et les Collectivités dans la conception et l'application des vraies politiques agricoles adaptées aux réalités des agriculteurs et pasteurs ;
8. Accompagner l'Etat, les collectivités et les communautés dans la prévention et la gestion de l'insécurité à travers des actions de sensibilisation

RÉFÉRENCES

AGRHYMET, 2012. Le Sahel face aux changements climatiques : Enjeux pour un développement durable ; Niamey-Niger ; 38p.

AMOUKOU. Adamou. Ibrahim, 2011. Impacts des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture ; document de travail pour le Conseil National de l'Environnement pour un Développement durable (CNEDD) ; Niger, 75p.

Banque Mondiale, 2021. Données Niger. <https://donnees.banquemondiale.org/pays/niger>

Bernard Bonnet, 2013. Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel. Mondes en développement, n° 164 | pages 71 à 91.

BODE Sambo, André Marty et Bernard Bonnet, 2010. Stratégie de gestion des risques par les organisations des pasteurs wodaabe suudu suka ' el du Niger confrontés à l'insécurité foncière, climatique et économique. In Colloque "Agir en situation d'incertitude", 22-24 novembre 2010, Montpellier, France (pp. 22-24).

Code Rural du Niger, 2021. Document de politique foncière rurale du Niger, 55p

Code Rural du Niger, non daté. Capitalisation sur l'expérience du Code Rural au Niger Fiche n°4 – Le Code Rural et les enjeux du pastoralisme, 3p.

CNEDD, 2020. Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole SPN2A 2020-2035, 85p

FAO, 2022. Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, 104p.

FAO, 2015. AQUASTAT Profil de Pays-Niger, 18p

FIDA, 2018. Document du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région de Diffa (ProDAF Diffa)

Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, 2021. Plan stratégique de développement 2022 – 2026, 84p

Habibou Ibrahim, Marc Mormont, Pierre M. Stassart et Boubacar Yamba, 2018.

Pastoralisme et politiques développementalistes : états de lieux sur les systèmes de tenure foncière pastorale en Afrique Subsaharienne. Revue électronique en sciences de l'environnement.

Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, 2021. Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » Edition 2021, 83p

Institut National de la Statistique-NIGER, 2020. Tableau de bord social, 99p.

Institut National de la Statistique-NIGER, 2012. Agriculture et conditions de vie des ménages au Niger, 72 p.

Millennium Challenge Corporation, 2018. Le Compact Durable sur l'Agriculture et l'Eau, 1p.

Ministère de l'Agriculture du Niger, 2021. Rapport sur l'évaluation du potentiel en terre irrigable du Niger, 363p

Ministère de l'Agriculture, 2015. Programme d'appui au développement de l'élevage-PRADEL, 46p.

Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire du Niger, 2018. Revue stratégique nationale Faim Zéro du Niger, 143p.

Oumarou, H. I., Soumana. B., Adam. T. et Yamba. B, 2016. Perception et adaptation du changement des facteurs climatiques : cas des producteurs de niébé à Karma, Tillabéry. *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey-Niger, Serie A : sciences exactes, naturelles, agronomiques et de la santé.* Tome XXI-A (1) : 107-119.

PRAPS, 2016. Gestion durable des parcours dans le Sahel : stratégies, pratiques, gouvernance et promotion. Note de cadrage, 24p.

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger, 2015. Rapport annuel du projet e-Extension, 33p.

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger, 2015. Note sur le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), 5p.

Zakari ABDOUL HABOU1, Mahamadou Kourna BOUBACAR et Toudou ADAM, 2016. Les systèmes de productions agricoles du

Niger face au changement climatique : défis et perspectives. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 10(3): 1262-1272.